

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUINTIDI 15 Fructidor.

(Ere vulgaire)

Mardi 1<sup>er</sup>. Septembre 1795.

*Mort d'Koczinsko. — Déclaration de guerre de la Russie à la Prusse. — Infraction à la neutralité de la part du gouvernement Génois envers les Français. — Justes plaintes du ministre de France à cet égard. — Nouvelles de la Belgique sur le passage du Rhin qui va s'effectuer. — Lettres sur les mouvemens qui ont eu lieu le 10 août à Besançon. — Procès-verbal de l'acceptation de la constitution, par la deuxième division de gendarmerie. — Motion pour faire regorger les agitateurs.*

## AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE LA BELGIQUE.

On ne reçoit plus à Paris d'Abonnemens aux *NOUVELLES POLITIQUES* pour la Belgique; il faut s'adresser au Bureau des Postes, à Bruxelles, chez le citoyen HORGNIER, chargé de la recette générale pour les pays conquis.

## P O L O G N E.

De Varsovie, le 1<sup>er</sup> août.

D'après des nouvelles positives de Pétersbourg, on apprend que Koczinsko y est mort. Ces mêmes lettres portent que l'impératrice de Russie a déclaré la guerre à la Prusse. Au nombre des différens motifs expliqués par l'impératrice dans sa déclaration de guerre, on a sur-tout remarqué ceux-ci : « que sa majesté prussienne refuse d'évacuer les districts de Cracovie & de Sandomir, & que sadite majesté prussienne a fait la paix avec les Français au préjudice des engagements qu'elle avoit pris avec une puissance devenue l'alliée de sa majesté russe ». Mais les Prussiens font pourtant des efforts pour éloigner de la Pologne un fléau que redoute l'humanité. On dit même que la cour de Berlin a chargé le ministre Haukwick de dissiper, s'il est possible, par des négociations amicales, les nuages qui s'élèvent entre les deux cours.

Le général Suwarow a été nommé, par l'impératrice, généralissime de toutes ses troupes en Pologne : il a les pouvoirs les plus étendus pour traiter de tout ce qui a rapport à la situation politique de ce royaume; il a le pouvoir bien plus intéressant de correspondre avec l'infortuné Stanislas, & de lui faire autant de bien que la révolution lui a fait de mal. Les troupes que ce général a rassemblées autour de Varsovie, sont déjà au nombre de 106 mille hommes.

(Extrait de la gazette de Pétersbourg).

## I T A L I E.

De Naples, le 4 août.

Le grand nombre de personnes arrêtées comme com-

plices des dernières conspirations, a répandu une terreur universelle : & cependant, on craint plus que jamais un soulèvement. Le gouvernement prend des mesures plus ou moins efficaces pour le prévenir : il a beaucoup augmenté le nombre des espions, qui reçoivent une récompense pour chaque coupable qu'ils découvrent. Mais il en est résulté un autre mal; plusieurs de ces hommes ont imaginé, pour augmenter leurs profits, de glisser dans la poche des plus honnêtes gens, des billets séditieux, & de les faire aussi-tôt arrêter. Cette scélératesse est poussée si loin, que tout le monde a pris le parti de faire coudre ses poches.

Toutes nos barques canonnieres viennent de partir pour Vado, sous l'escorte de quelques vaisseaux anglais.

De Gènes, le 13 août.

Notre port continue d'être bloqué du côté du Ponent; tous les bâtimens arrivés depuis 8 jours venoient des côtes de Barbarie. Il est entré hier un corsaire français venant de Barbarie, & une frégate espagnole, arrivée de Barcelonne en neuf jours.

Il y a eu des attaques entre les avant-postes français & autrichiens dans notre rivière. Le bruit public est que les premiers ont été repoussés dans toutes leurs attaques avec une perte qu'exagère sans doute l'animosité, les habitans de ce pays étant plus que jamais partisans des Français.

On parle aussi d'un combat sérieux qui a eu lieu sur la frontière du marquisat de Saluces, & dans lequel la cavalerie napolitaine doit avoir été fort maltraitée par les Français. Il paroît certain qu'on a transporté beaucoup de blessés à Alexandrie. Cette affaire s'est passée le 29 ou le 30 juillet.

Un officier de l'armée piémontaise écrit, en date du 31, que le général Colli, ayant fait attaquer par deux régimens piémontais & d'autres troupes alliées, la redoute élevée par les Français dans le lieu dit *Prés-des-Pierres*, il y éprouva une grande résistance, qui obligea les assaillans à la retraite; & comme un renfort qui devoit leur

arriver de l'Argentiere ne put parvenir à les joindre, ils doivent avoir souffert une perte considérable.

Deux corsaires français ayant pris quatre bâtimens génois, chargés de vivres pour Savonne, place occupée par les Autrichiens, les conduisirent au Mole. Le magistrat ordonna que ces bâtimens fussent repris & amenés dans le port.

Le lendemain, les corsaires français se dispoient à sortir de nouveau, lorsque les canons des forts firent feu sur eux à mitraille. Le ministre de France, qui avoit déjà fait de justes représentations au gouvernement génois sur une première infraction à la neutralité, écrivit alors une lettre au magistrat, pour se plaindre de cet acte ennemi.

On a su que le motif qui avoit porté les conservateurs de la mer à s'opposer à la sortie des corsaires français, étoit la résistance opiniâtre que les austro-sardes font de respecter la neutralité.

Le gouvernement a dû instruire M. Villars, « qu'il a fait arrêter l'officier qui commandoit à la porte de la Lanterne, celui qui étoit de garde au Mole, & le canonnier qui a tiré à mitraille, pour savoir d'eux quel est celui qui a donné l'ordre de faire feu; que les corsaires français pouvoient sortir librement, & qu'en conséquence le gouvernement auroit répondu à la demande faite par le ministre français dans sa dernière note ».

Le secrétaire d'état a ajouté que le consul anglais avoit demandé au gouvernement si les bâtimens de sa nation étoient en sûreté dans le port, & que le gouvernement avoit répondu, « que les vaisseaux de guerre français avoient donné leur parole d'honneur de respecter le port ».

Dans la nuit dernière, nous avons entendu, pendant plusieurs heures, une très-vive canonnade, venant de la rivière du Ponant; mais à présent, nous ignorons quel en a été l'objet & son succès.

Au moment où nous écrivons, sur le midi, une très-vive canonnade se fait encore entendre. Une féloque, venant de Final, nous apprend que les Français, au nombre de six mille hommes, se sont portés de Garesio à San-Giacomo, & essaient de chasser les Allemands de Vado & de Savonne.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Weiss, le 14 août.

Quoiqu'il m'ait paru absolument certain que les Français ne tenteroient jamais le passage du Rhin, néanmoins les grands préparatifs, & la quantité de troupes cantonnées depuis Bonn jusqu'aux états prussiens, aussi bien que le grand nombre de pontons & une espece de chaloupes canonnières, que les Français ont fait faire, toutes ces raisons, dis-je, me firent croire, depuis le 4 jusqu'au 12 qu'ils passeroient le Rhin, d'autant plus que les frais que les Français ont faits à ce sujet se montent à plusieurs millions, & qu'il me sembloit qu'on n'auroit jamais fait ces dépenses, sans tâcher d'obtenir ce qui en étoit le but. J'étois donc très-attentif à tout ce qui se passoit, & je m'apercevois déjà le 12 que les Français n'étoient gueres dans le dessein de passer le Rhin, ayant déjà fait le 11 les ouvrages qu'ils avoient commencés le 10. Par exemple, les pontons qu'ils ont à Urdingen, tantôt ils les mettent, tantôt ils les ôtent, seulement pour donner de l'ouvrage aux gens; & pour le dire en un mot, leur dessein n'est

que d'accélérer la paix avec l'empire; ce que nous souhaitons aussi avec ardeur; car nous ne saurions soutenir plus long-tems ce grand nombre de troupes, les loger & les défrayer sans hâter notre propre ruine. Non-seulement toutes nos provisions sont consommées, mais nous avons encore à craindre des maladies & même la peste, parce que nous ne nous nourrissons que de viande & de pain, & point de légumes.

Nous apprenons, par la voie de Wezel, que les troupes anglaises & hanovriennes viendront aussi camper près du Rhin vis-à-vis de nous.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 11 fructidor, (27 août, v. st.)

Les lettres des bords du Rhin marquent, que la tentative du passage de ce fleuve ne tient plus qu'aux derniers ordres que l'on attend pour l'opérer: déjà tout est préparé pour cette importante expédition; il se trouve dans les environs de Coblenz des ponts formés de poutres & de madriers fortement liés ensemble: près de la tour blanche, les pontons de cuivre & les bateaux plats sont rassemblés de telle sorte, qu'au premier signal tout sera en mouvement. Un grand nombre de bateliers riverains & d'ouvriers de toutes especes, ont été mis en réquisition jusqu'après l'exécution de cette importante entreprise. D'un autre côté, l'ennemi ne néglige rien de sien pour sa défense. L'on apprend qu'il vient d'arriver près de Valendaer 10 à 12 mille autrichiens, la plupart grenadiers, qui ont été détachés du corps de réserve de l'armée du général Clairfayt, afin de renforcer les positions de la rive droite, qui s'étendent depuis la forteresse d'Erenbreitstein jusqu'à Mulheim. Les mêmes lettres qui nous donnent ces détails, ajoutent, que les hostilités se continuent toujours de part & d'autre avec beaucoup de vivacité, ce qui cause des dommages incalculables aux malheureux habitans des deux rives sans être d'aucune utilité à aucun parti. Plusieurs villages sont presque entièrement abymés par le feu continu des batteries, de même qu'un grand nombre d'habitations. C'est dans cette infortunée contrée que le besoin de la paix se fait le plus vivement sentir; épuisée par les réquisitions, par le séjour des armées, par tous les fléaux de la guerre: que tous ceux qui s'opposent à la paix par des vues d'agrandissement ou d'intérêt personnel, se transportent sur les bords du Rhin, & s'ils sont encore hommes, ils ne pourront s'empêcher de gémir & de hâter le moment de mettre un terme à tant de calamités!

Les républicains ont fait dernièrement une petite expédition contre une isle du Rhin dont ils ont délogé l'ennemi.

Les ingénieurs géographes, envoyés par le comité de salut public dans les pays conquis, afin d'y lever une carte générale qui corresponde avec celle de la France, sont aussi chargés d'examiner les travaux nécessaires aux ports pour leur augmentation, & la partie des fortifications. Il est certain que le projet formé pour rétablir les fortifications & les ports de toutes les places des côtes de la Flandre, tant flamande que hollandaise, recevra dans peu son exécution. Déjà les plans sont dressés, & doivent être envoyés aux comités de gouvernement de la convention pour recevoir leur approbation.

Nous avons commis une erreur quand nous avons dit que l'administration centrale de la Belgique étoit divisée d'opinion, relativement à l'affaire de la taxe de trois pour

cent en justice opt fait aussi a Le r une ex chargé tion, & de l à excé

Lors conven gouver person devoit édifier. ment s toutes institut indistinct avoit p pendant demme des for de cet cile, u qui re d'autant le part mier p nation gouven succom pour la paine à représ

Il es conven entiere lieres n la répo la plac de ce rope. C progrès geaient tyranni de libe la min espoir de l'un échafau 1793. violenc devise silence & le 9 Deput éclaira contre constitu

ent sur toutes les propriétés foncières; nous devons à la justice de dire que tous les membres qui la composent ont fait tous leurs efforts pour faire échouer une mesure aussi arbitraire que désastreuse.

Le représentant du peuple Giroust est attendu avec une extrême impatience de Paris, parce qu'il doit être chargé, par les comités de gouvernement de la convention, du plan d'organisation générale dans nos provinces, & de leur division en départemens, lequel plan sera mis à exécution par lui & Lefebvre, de Nantes.

## FRANCE.

*De Paris, le 14 fructidor.*

Lorsque la révolution commença, il fut généralement convenu qu'il étoit pressant de détruire tous les abus du gouvernement antérieur à cette époque: en conséquence, personne ne mesura de sang-froid la juste distance qui devoit exister entre le despotisme détruit & la liberté à édifier. L'esprit exagérateur, inséparable d'un mouvement subversif du gouvernement monarchique, présida à toutes les opérations des nouveaux républicains, & toute institution quelconque bonne ou mauvaise fut frappée indistinctement de proscription, pour cela seul qu'elle avoit pris naissance dans le gouvernement prosrit. Cependant la première constitution de 1791 conserva imprudemment quelque chose du régime monarchique au milieu des formes républicaines qu'elle adopta. Il devoit naître de cet ordre de choses, dont l'amalgame étoit si difficile, une série de contrariétés qui naquirent en effet, & qui rendirent bientôt cette constitution inexécutable, d'autant plus qu'il en résulta une lutte permanente entre le parti monarchique & le système républicain: le premier perdoit journellement de sa force, & par la continuation de ses anciennes fautes, & par les attaques vigoureuses que lui portoit l'esprit républicain. La monarchie succomba dans ces débats; la législature fut impuissante pour les concilier, & enfin la convention n'eut aucune peine à fonder sur les débris du trône une république représentative.

Il est hors de doute, que dès les premiers tems de la convention, il lui auroit été facile de rappeler la nation entière à l'esprit républicain, si des ambitions particulières n'avoient, pour ainsi dire, gâté le bel ouvrage de la révolution; mais le despotisme des factions se mit à la place du despotisme royal, & les maux qui résulterent de ce fâcheux remplacement, firent le scandale de l'Europe. Cependant, l'attrait de la liberté faisoit de rapides progrès dans le tems même que les déceinirs ne négligent rien pour la rendre odieuse, & que par une tyrannie raffinée, ils faisoient sans cesse retentir le nom de liberté aux oreilles du peuple, qu'ils opprimoient de la manière la plus atroce. Quelques cris échappés au désespoir, firent pâlir les tyrans du peuple le plus patient de l'univers, & c'est alors qu'au milieu des orages & des échafauds, ils publièrent la constitution républicaine de 1793. Ils employèrent, à la faire accepter, l'esprit de violence le plus coupable; le silence ou la mort fut la devise de nos nouveaux tyrans: mais dès l'instant que le silence put être rompu, la mort fut leur juste salaire, & le 9 thermidor prononça leur sentence.

Depuis cette époque mémorable, l'instruction publique éclaira les esprits; la tyrannie lutta encore quelque tems contre la lumière; mais enfin tous les vices des deux constitutions précédentes furent dévoilés, & la nation,

de concert avec ses représentans, travailla à se donner une nouvelle constitution. Celle qu'on va lui présenter est le résultat d'une année de méditations & de six années d'expérience. Il n'est plus un seul Français de bonne foi qui n'avoue aujourd'hui le besoin général d'une forme stable d'un gouvernement qui cesse d'être provisoire, & qui détruise absolument les espérances des agioteurs d'échapper à l'exécution des loix sanctionnées par un peuple libre. Laissons aux malveillans le soin de chercher dans le nouveau code les omissions, les erreurs, les fautes même qu'il peut contenir; mais demeurons persuadés que l'union intime de la nation aux bons principes suffira pour faire disparaître de ce code tout ce qui pourra s'y trouver d'une vaine exécution. Il est de la nature de la liberté d'être ombrageuse; le civisme & l'instruction sont-là pour dissiper de vaines craintes; & tant que ces deux moyens d'éclairer le peuple sur ses vrais intérêts subsisteront, la liberté publique n'aura rien à redouter.

L'état des finances, altéré par de fausses mesures antérieures, est encore détérioré par les fureurs de l'agiotage qui manipule ouvertement la misère & la famine, en spéculant sur toutes les subsistances & sur toutes sortes de denrées: la convention, témoin du ravage que fait ce terrible fléau dans la république, vient d'y appliquer un remède en rendant, sur le rapport des comités de gouvernement, un décret sévère contre les agioteurs. (*Voyez ci-après article convention*).

## CONVENTION NATIONALE.

*Décret concernant les agioteurs.*

La convention nationale, après avoir entendu ses comités de salut public, de sûreté générale & de législation, décrète:

Art. I<sup>er</sup>. Il est défendu à tout individu à Paris & dans toutes les places de commerce où il y a bourse, de vendre de l'or & de l'argent, soit monnayé, soit en barre, en lingot ou ouvré, ou de faire des marchés qui auroient ces matières pour objet, sur les places & dans les lieux publics autres que la bourse. Tout contrevenant sera condamné à deux années de détention, à l'exposition en public avec écriteau sur la poitrine, portant ce mot, *agioteur*; & tous ses biens seront par le même jugement confisqués au profit de la république.

II. Il est également défendu de vendre, dans les lieux publics autres que la bourse, aucune espèce de marchandise qui ne sera point exposée en vente sur le lieu même où cette vente se fait: les contrevenans seront réputés *agioteurs*, & punis des peines prononcées ci-dessus.

III. Tout homme qui sera convaincu d'avoir vendu des marchandises & effets dont au moment de la vente il ne seroit pas propriétaire est aussi déclaré *agioteur*, & doit être puni comme tel.

IV. Tout individu arrêté comme prévenu de délits mentionnés dans les articles précédens, sera conduit sur-le-champ devant le directeur du jury, lequel sera tenu de dresser dans le jour l'acte d'accusation, & de le présenter au jury d'accusation dans le jour suivant.

V. Si le jury déclare qu'il y a lieu à accusation, l'accusé sera jugé dans les trois jours suivans par le tribunal criminel.

Le présent décret sera publié à Paris dans le jour.

Son insertion au bulletin de correspondance tiendra lieu de publication pour les autres communes de la république.

Séance du 14 fructidor.

Quireau avoit, il y a quelques jours, provoqué un rapport sur quelques citoyens de Besançon, contre lesquels on instruit une procédure, pour cause de troubles, excités par eux, le 10 août.

Pierret, au nom du comité de sûreté générale, lit deux adresses à ce comité par les autorités constituées, relativement aux événemens qui ont donné lieu à la procédure contre laquelle on réclame.

Ces autorités se plaignent de ce que les maux que la mise en liberté de quelques chefs de terroristes leur avoient fait redouter, viennent d'affliger cette commune; ils y ont levé l'étendard de la rébellion, fait courir les cris séditieux de *vive la montagne, vivent les jacobins*, & mis les citoyens dans la terrible alternative de tuer ces scélérats ou de périr sous leurs coups.

Pierret dit qu'il n'ajoutera rien; que ces pièces pourront paroître suffisantes pour éclairer la convention, & lui indiquer si elle doit ou non refuser le sursis demandé.

Quiraut a rappelé que c'étoient les deux comités réunis, de sûreté générale & de législation, qui devoient faire ce rapport, & non celui de sûreté générale seulement; il insiste pour que le second de ces comités soit consulté, & l'assemblée passe à l'ordre du jour, motivé sur le décret qui ordonne la réunion de ces comités.

Moreau expose qu'il y a trois ans, dans la commune de Juvigny, près Châlons, il y avoit un prêtre assermenté & un prêtre insermenté; les femmes qui alloient à la messe du premier eurent querelle avec celles qui alloient à la messe du second: ces dernières furent fouettées; trois ans elles sont demeurées sans réclamer; mais elles viennent d'intenter un procès à divers particuliers qui ont été condamnés à mille livres d'amende & à un an de détention. Moreau demande que ce jugement soit révisé. — Et le sursis, dit une voix.

Turreau. — Les persécutions catholiques se propagent de toutes parts. Le renvoi au comité de législation & le sursis. — Cette proposition est décrétée.

Des députés Cantais & des députés du département de Gemmap paroissent à la barre: ils demandent que l'assemblée confirme leur réunion à la république française. En vain, disent-ils, obtenons-nous des loix provisoires? en vain appercevons-nous de tems en tems une lueur d'espérance; nous voyons constamment nos intérêts séparés des vôtres; nous demeurons conquis, & le droit du conquérant nous empêche de jouir des droits de l'homme & du citoyen.

Pelet appuie la demande des pétitionnaires, & demande que la commission des onze & le comité de salut public fassent un rapport sur cet objet d'une haute importance & qui concerne les premiers amis de la république française.

Boissy dit que jamais la république n'oubliera ses amis; du reste il demande & l'assemblée décrète le renvoi pur & simple au comité de salut public.

Le président annonce qu'il vient de recevoir le procès-verbal de l'acceptation de la constitution par la deuxième division de gendarmerie, organisée en guerre, qui est à Fontainebleau. — On a plaudité.

Un secrétaire lit l'adresse jointe au procès-verbal. Ceux qui s'élèvent contre les armées, y est-il dit, n'ont rien fait pour la république; ceux qui les craignent sont les amis de l'anarchie.

C'est vrai, s'écrient plusieurs membres. On ordonne l'insertion de cette adresse au bulletin.

Letourneur expose que le comité de salut public a pensé qu'il étoit convenable de séparer le commandement de l'armée d'Italie, de celui de l'armée des Alpes; ce dernier restera à Keilerman, l'autre est donné au général Schérer.

Le même membre propose que le général Canclaux commande dans le midi; le général Hoche prendra le commandement de l'Ouest, & le général Moncey remplacera le général Hoche à l'armée des Côtes-de-Bret.

Toutes ces propositions sont adoptées; le rapport qui rappelle les services rendus par tous ces généraux, sera inséré au bulletin.

Lehardy présente le projet sur les moyens de faire regorger les agioteurs; ce projet, fort compliqué, consiste au fond, à établir une taxe qui seroit payée par ceux qui auroient faits des bénéfices illicites ou abusés des fonds de la république.

Ce projet est renvoyé à l'examen du comité de salut public & des autres comités, chargés d'un rapport sur cet objet.

Merlin, de Douai, a présenté le procès-verbal de l'ouverture de l'Escaut. Des marchandises qui, la veille, étoient estimées 6000 florins, se sont vendues 50 mille florins le lendemain.

D'après un rapport de Lanjuinais, l'assemblée a suspendu les actions en révision pour cause de lésion.

Bourse du 14 fructidor.

Inscriptions . . . . .	35-34-33-32½-33-32½
Idem. provisoires. . . . .	32
Amsterdam . . . . .	176
Hambourg . . . . .	7600 à 7500.
Bâle . . . . .	276 1/2
Livourne . . . . .	sans cours.
Gênes. . . . .	idem.
Louis . . . . .	980.

TABLEAU DE QUELQUES CIRCONSTANCES DE MA VIE. Précis de ma liaison avec mon frere Maugris. Œuvres posthumes de Chabanon, publiées par Saint-Auge. A Paris, chez A. Cl. Forget, imprimeur-libraire, rue du Four-Saint-Honoré, n° 487. Prix 15 liv. pour Paris, et 20 livres, franc de port, pour les départemens.

Ces mémoires posthumes de Chabanon peignent parfaitement l'auteur & sont agréables à lire. On y reconnoit par-tout l'homme d'esprit, l'écrivain correct & élégant, & sur-tout l'honnête homme. Sa franchise dans les portraits des femmes dont il a été la dupe & dans le récit de ses aventures galantes, va souvent jusqu'à la naïveté; on auroit même pu en supprimer quelques traits. La peinture de sa tendre amitié pour son frere Maugris le rend très-intéressant. Ses anecdotes sur Voltaire, auprès de qui il a vécu à Berny, fournissent de nouveaux traits, souvent piquans, au portrait de ce grand homme.

ODES D'ANACRÉON, traduction nouvelle, en vers. A Paris, chez du Pont, rue de la Loi, n° 1232.

Les poètes dont le mérite consiste principalement dans la douceur, la grâce & la naïveté, perdent tout à n'être pas traduits en vers. Ceux qui sont riches de pensées & d'images peuvent conserver plus de leurs beautés dans une version en prose. Le nouveau traducteur d'Anacréon, bien supérieur à ceux qui l'ont précédé, a su joindre à la plus grande fidélité dans le sens la simplicité élégante qui caractérise son modèle. Dans un discours qui est à la tête, on trouve des vues ingénieuses & une apologie très-spécieuse des mœurs d'Anacréon. L'auteur est un membre de l'assemblée constituante, qui sait unir le goût des lettres avec l'esprit des affaires, & ce travail est un fruit de la retraite forcée où il a été obligé de vivre pendant la monstrueuse tyrannie qui menaçoit tous les hommes honnêtes & éclairés. Nous ajoutons que l'ouvrage est élégamment imprimé.

Détail  
fran  
la c  
la c  
dina

Le te  
partie  
treux  
il se m  
magasin  
rensem  
mieres  
mesures  
niqua a  
& de su  
ces mat  
mée, r  
obstacle  
sauver  
flamme  
carbon  
hardeur  
les mat  
d'orge  
amiyé  
proie d  
nient au  
ne cess  
la direc  
6 mille  
édifices  
regrette  
Tous  
Françai  
Rhin vi  
ils trav  
à vis d